



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023

Date de convocation : 21.09.2023

Nombre de conseillers municipaux :

→ En exercice : 15

→ Présents : 12

→ Votants : 12

→ Pouvoir : 3

L'an deux mille vingt-trois le Lundi vingt-cinq Septembre à vingt heures trente-quatre minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame DOMARD Muriel, Maire.

Etaient présents : Muriel DOMARD, Maire ; Pascale TASD'HOMME, 1ere adjointe ; Michaël DUPONT, 2^{ème} adjoint ; François DORMOY ; Olivier ROUSSEAU ; Laurence ADLER ; Gilles RACINET ; Régis BLONDEL ; Chantal BOCHER ; Sandrine BROCHOT ; Laëtitia CAILLAUX.

Etaient absents excusés : Yveline PERROT (pouvoir à Muriel DOMARD) ; Elise BLONDEL (pouvoir à Régis BLONDEL) ; Pascal OLIVIER (pouvoir à Pascale TASD'HOMME) ; Flavien DOBIGNY.

Secrétaire de séance : Mme TASD'HOMME Pascale

Objet de la délibération :

N° 2023 . 09 . 01

VOTE DES SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré:

Décide de voter les subventions 2023 aux associations comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANT	OUI	NON	CONTRE PROPOSITION	ABSTENTION
FOYER RURAL D'AMILLIS	1000,00€	13			1
LES AINES D'AMILLIS	700,00€	13		1	
ACCA	400,00€	12		2	
AMILLIS SPORT CANIN	700,00€	14			
LA ROSE DES VENTS	700,00€	12		1	1
NOUNOU TOM'POUCE	200,00€	12		2	
BV2A	0,00€	3	8	3	
APE	0,00€	11	1	2	

Fait et délibéré, à Amillis, le 26 Septembre 2023

Le Maire,
DOMARD Muriel